

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3723

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Musée de l'imprimerie et de la communication graphique et le SYTRAL assisté de la société Kéolis, dans le cadre de l'exposition temporaire "Andy Warhol Ephémère"

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 26 MARS 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 MARS 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 AVRIL 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. REMY

ABSENTS NON EXCUSES : M. HAVARD, M. TETE

2018/3723 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DE L'IMPRIMERIE ET DE LA COMMUNICATION GRAPHIQUE ET LE SYTRAL ASSISTE DE LA SOCIETE KEOLIS, DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION TEMPORAIRE "ANDY WARHOL EPHEMERA" (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée de l'imprimerie et de la communication graphique présentera, du 28 mars au 16 septembre 2018, l'exposition *Andy Warhol Ephéméra*, qui dévoilera la plus importante collection privée des travaux publicitaires d'Andy Warhol, dont le commissariat est confié au québécois Paul Maréchal. Paul Maréchal, collectionneur, conférencier et auteur des trois catalogues raisonnés de l'œuvre de design graphique d'Andy Warhol, a passé 20 ans de sa vie à rassembler les témoignages de l'inépuisable créativité graphique de l'artiste. Andy Warhol a réalisé pratiquement tous les produits recensés par l'immense typologie des imprimés éphémères : papiers d'emballage, napperons, programmes de théâtre, affiches, devises monétaires, invitations de tous ordres, cartes postales, brochures publicitaires, étiquettes de vins, sacs de shopping, plis premier jour, sans parler des vêtements, montre-bracelet...

La sélection de Paul Maréchal pour l'exposition est constituée de documents réalisés par l'artiste en réponse à une commande. Ce sont des créations exclusives produites en quantités limitées. Leur caractère de rareté et l'intensité de leur redécouverte fera de cette exposition un événement.

Pour Warhol, la communication graphique représente un véhicule idéal de diffusion. Une œuvre d'art est pertinente si elle s'inscrit dans son époque. La création artistique ne se limite pas à la peinture, la gravure et la sculpture. L'ordinateur, la vidéo, le télécopieur, un Polaroid, des objets, une pochette de disque, une couverture de livre, une brochure publicitaire ou un vêtement, sont autant de supports pour la création. L'artiste associe sans préjugés l'art commercial aux beaux-arts et fait bénéficier la peinture des techniques de l'imprimerie. Cette exposition permettra d'apporter un éclairage nouveau et différent sur l'œuvre de Warhol, surtout connu pour ses portraits de célébrités.

Afin d'associer son nom à celui du musée à l'occasion de cette exposition, le SYTRAL, assisté de KEOLIS LYON, a souhaité s'engager dans une démarche de parrainage afin de faire la promotion de son réseau et de son engagement dans sa démarche de développement durable et ainsi inciter les visiteurs à se déplacer en utilisant les services du réseau TCL.

Le Parrain s'engage à contribuer à la promotion de l'exposition Andy Warhol Ephéméra et il en a confié la mise en œuvre à la société KEOLIS LYON, selon le dispositif suivant :

	Valorisation
- Une communication à partir du teaser de l'exposition mis au format dans le programme iTCL « L'événement » (métro et tram) pour une durée d'une semaine de diffusion	3 500 € HT
- Affichage web : un lien vers le site www.imprimerie.lyon.fr depuis le site tcl.fr à la rubrique « bons plans », toute la durée de l'exposition, du 23 mars au 16 septembre 2018	1 000 € HT
- Intégration de l'exposition à la rubrique « Agenda » de la grille de programmes iTCL : une date par mois toute la durée de l'exposition, du 23 mars au 16 septembre 2018	1 500 € HT
- Newsletter par mail à 80 000 abonnés, valorisation du tarif spécial TCL	1 500 € HT
- Crochets bus (10 000 exemplaires) : une semaine d'affichage à définir	5 000 € HT

Valorisation totale de l'apport du parrain (estimation fournie par le parrain) : 12 500 € HT, soit 15 000 € TTC, dans les conditions de droit commun.

En contrepartie du soutien commercial et publicitaire consenti par le parrain, la Ville de Lyon / Musée de l'imprimerie et de la communication graphique s'engage à :

<ul style="list-style-type: none"> Mentionner la présence du logo SYTRAL sur les supports de communication de l'exposition « Warhol Ephéméra » suivants : <ul style="list-style-type: none"> affiches Decaux (120 × 176 cm) 300 exemplaires ; affiches 40x60 – 500 exemplaires ; affiches métro (120 × 176 cm) – 120 exemplaires ; page « partenaires » du catalogue ; cartons d'invitation au vernissage – 8 000 exemplaires ; flyers - 1 500 exemplaires ; mention sur le dossier de presse. 	Valorisation des supports de communication Print : 2 000 € HT
<ul style="list-style-type: none"> Sur les supports de communication électronique suivants : <ul style="list-style-type: none"> site internet du musée : www.imprimerie.lyon.fr ; 3 vidéos teaser de l'exposition diffusée dans le métro et le tram. 	Valorisation des supports de communication électronique : 1 000 € HT
<ul style="list-style-type: none"> Présence du logo SYTRAL sur la bâche extérieure grand format. 	Valorisation : 2 000 € HT
<ul style="list-style-type: none"> Mention du logo SYTRAL sur six newsletters (18 000 destinataires). 	Valorisation : 1 200 € HT
<ul style="list-style-type: none"> Article de valorisation du partenariat sur une newsletter. 	Valorisation : 1 000 € HT

La Ville de Lyon / Musée de l'imprimerie et de la communication graphique s'engage également à inviter le mécène aux rencontres qu'elle organise :

	Valorisation
- 26 entrées « vernissage de l'exposition ».	2 600 € (non soumis à TVA)
- dîner au restaurant pour 4 personnes.	400 € HT
- Dans le cadre du dispositif TCL / SYTRAL 1 place achetée/une place offerte : 106 places offertes au prix public de 8 €.	848 € (non soumis à TVA)
<ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre du dispositif TCL / SYTRAL Affiches crochets : 100 places au prix public de 8 €. 	800 € HT (non soumis à TVA)
<ul style="list-style-type: none"> Visites guidées de l'exposition Andy Warhol Ephéméra au bénéfice du personnel du SYTRAL / KEOLIS LYON : 4 visites guidées pour 25 personnes (100 personnes en tout) au prix public de 160 €. 	640 € (non soumis à TVA)

Valorisation totale des contreparties consenties par le Musée de l'imprimerie et de la communication graphique : 12 488 €, dont 7 600 € en application de la franchise en base de TVA article 293B du CGI et 4 888 € non soumis à TVA.

Les conditions de ce parrainage sont formalisées dans la convention jointe au rapport.

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée de l'imprimerie et de la communication graphique, le SYTRAL et KEOLIS Lyon, dans le cadre de l'exposition Andy Warhol Ephéméra, du 28 mars au 16 septembre 2018, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. La recette correspondante, soit 12 488 nets de TVA, dont 7 600 € en application de la franchise en base de TVA article 293B du CGI et 4 888 € hors champ de TVA, sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2018, natures 7062 et 7088.

4. La dépense correspondante, soit 12 500 euros HT soumis à TVA (soit 15 000 € TTC), dans les conditions de droit commun, sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2018 natures 6231 et 6236.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER